

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012  
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10  
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10  
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35  
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20  
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50  
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BLANQUEFORT - Cession d'une emprise communautaire de 13 m<sup>2</sup> environ sise boulevard Alcide Lançon au profit de M. Jacques HERBERT - Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La propriété de Monsieur Jacques HERBERT sise 28 boulevard Alcide Lançon à BLANQUEFORT était grevée dans le document d'urbanisme par un emplacement réservé consistant en l'élargissement dudit boulevard.

C'est ainsi que celui-ci a construit sa clôture dans la future limite du domaine public de l'époque et s'est engagé par promesse en date du 3 février 1977, à céder à la Communauté Urbaine de Bordeaux une emprise approximative de 26,64 m<sup>2</sup> à titre gratuit.

Cette promesse n'a jamais été réitérée par acte authentique, et l'emprise a été incorporée par erreur dans le domaine public routier communautaire.

L'alignement dudit boulevard fait apparaître un délaissé d'une contenance approximative de 13 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle BX 216.

Un accord pourrait donc intervenir moyennant la cession, à titre gratuit, au profit de Monsieur Jacques HERBERT, de l'emprise ci-dessus désignée sachant que l'estimation domaniale ressort à 90 euros le m<sup>2</sup>.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article I 5211-10

**VU** l'article L 1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article I 1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

**VU** l'arrêté communautaire de déclassement en date du 30 août 2012 n°1465.

**VU** l'estimation de France Domaine n°2012-056V1853 en date du 26 juillet 2012

VU la convention en date du 3 octobre 2012

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

qu'il convient de procéder à ladite cession à titre gratuit afin de régulariser la situation.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le délaissé communautaire d'une contenance approximative de 13 m<sup>2</sup> déclassé du domaine public routier sis boulevard Alcide Lançon à BLANQUEFORT au droit de la parcelle BX 216 est cédé, à titre gratuit, au profit de Monsieur Jacques HERBERT

**Article 2 :**

Monsieur le président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents se rapportant à cette acquisition et notamment la convention de cession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2013

M. JEAN TOUZEAU